



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 14 décembre 2023

Délibération n° 23C/08/02

Date de convocation : 6 Décembre 2023	Nombre de conseillers	
Date de publication : 20 décembre 2023	Statutaires : 77 En exercice : 77	Présents : 49 Pouvoirs : 8 Votants : 57

**Objet : Modifications des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde (SMOA) relatives à l'extension de son périmètre**

L'an deux mil vingt-trois, le 14 décembre à 18h00, le conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes de Gannes, sous la présidence de Olivier DE BEULE, président.

Etaient présents :

MM BALTZ Jean-Paul, BAUDUIN Christophe (suppléant de M. DUPONT Didier), MMES BARTHE Isabelle, BENABBAS Stéphanie, MM BIZET Régis, BONNEMENT Julien, MME BONNET Catherine, M. BOURGETEAU Pascal, MME BOURGOIN Martine, MM CANDELLOT Bertrand, CHOQUET Christophe, CONVERS Patrick, DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DEWAELE Bernard, DOISY Hubert, DOVERGNE Samuel, DUBOUIL Bernard, MME ERCOLANO Magali, MM FARCE Philippe, FLOUR Denis, FOURNIER Alain, GAINON Christophe, GESBERT Laurent, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, MME GRIGNON-PONCE Véronique, MM HOEDT Jean-Michel, HUCHEZ Jean-Paul (suppléant de MME DUPONT Stéphanie), LEBRUN Alain, LEFEBVRE Philippe, LEFEVRE Jean-Charles, LEROY Gérard, MATTE Xavier, MME MOKRI Djamila, MM NAVARRO Julien, NEGI Michaël, PAUCELLIER Hervé, RENAUX André, SAINTE-BEUVE Nicolas, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), THEOPHILE Pascal, VALOIS Eric, MMES VAN DE WEGHE Elisabeth, VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane, MM WAFFELAERT Eric, WARME Philippe.

Soit 49 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : M. FONTAINE Patrice, MME LEFEVRE Maryse (suppléante de M. LEFEVRE François)

Etaient absents : MME BOULAS-DRETZ Sandrine, MM BOURGEOIS Jérôme, CARRE Christophe, COULON Olivier, MMES DA SILVA Isabelle, DESMEDT Yveline, FLANDRIN Joséane, MM GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, HENNON Jean-Louis, LEDENT Didier, MICHEL Thierry, POINSARD Cédric, ROUSSEAU Cyril, SOETAERT Francis, MME SOUDET M. VAUCHELLE Patrick et MME VERMEULEN Christèle.

Ont donné procuration :

MME BRUNET Laurette (Saint-Just-en-Chaussée) à MME BOURGOUIN Martine (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME DOLLEZ Colette (Saint-Just-en-Chaussée) à M. CHOQUET Christophe (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;

MME LACOMBE Isabelle (Ravenel) à M. LEROY Gérard (Ravenel) ;

MME LEQUEN Astride (Avrechy) à M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) ;

M. MATRON Matthias (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;

M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;

MME WALLON Christine (Maignelay-Montigny) à MME MOKRI Djamilia (Maignelay-Montigny) ;

A été élu secrétaire de séance : M. PAUCELLIER Hervé

Le président Olivier DE BEULE explique que, par délibération en date du 04 octobre 2023, les membres du SMOA ont approuvé le principe de l'adhésion et du transfert au SMOA de la compétence GEMA des syndicats et EPCI suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses affluents (SIAED) ;
- Syndicat Mixte de la Vallée du Matz (SMVM) ;
- Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V) ;
- Communauté de communes du Pays des Sources (CCPS) ;
- Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN) ;

soit 46 nouvelles communes, 38 717 habitants et 206 km de cours d'eau. In fine, le périmètre syndical sera composé de 139 communes, 187 415 habitants et 476 km de cours d'eau.

En ce qui concerne l'instance décisionnelle du SMOA, la composition actuelle du comité syndical serait portée de 55 à 68 membres, soit 13 délégués supplémentaires.

Au niveau de la gouvernance locale, il a été proposé d'intégrer des représentants du bassin du Matz et de la Divette au sein du comité GEMA. Il est aussi envisagé de mettre en place des commissions géographiques dédiées aux bassins du Matz, rus forestiers et de la Divette afin de poursuivre la dynamique actuelle et favoriser l'émergence de projets ambitieux à l'aide des techniciens rivières en place.

Au niveau financier, les nouvelles cotisations (CCPS, CC2V, CCPN) seront versées au budget annexe GEMA. Pour mémoire, la participation financière des collectivités membres du SMOA au titre de la GEMA est calculée en fonction de la population présente au sein du périmètre syndical. Enfin, il est rappelé que les EPCI et/ou les communes bénéficiant des services du syndicat sont invités à participer au restant à charge après subvention afin de limiter la pression financière sur le budget GEMA du SMOA.

**Le Conseil,**

Vu les articles L. 5711-1 à L. 5711-4 et R. 5711-1 à R. 5711-5 du code général des collectivités territoriales, relatifs aux syndicats mixtes composés de communes et d'établissements publics de coopération intercommunale ;

Vu l'article L. 5214-27 du code général des collectivités territoriales relatif à l'adhésion d'une communauté de communes à un syndicat mixte ;

Vu la délibération n°09C/05/02 du 11 juin 2009 relative à la demande de création du SMOA et proposition d'adhésion de la communauté de communes du Plateau Picard

Vu la délibération n°2 du 4 octobre 2023 du Syndicat Mixte Oise-Aronde portant sur la demande de transfert de la compétence GEMA des syndicats du Matz et de la Divette au SMOA ;

Vu la délibération n°3 du 4 octobre 2023 du Syndicat Mixte Oise-Aronde portant sur la modification de ses statuts et de son périmètre ;

Vu la délibération n°4 du 4 octobre 2023 du Syndicat Mixte Oise-Aronde portant sur l'adhésion de nouveaux membres au titre de la compétence GEMA au SMOA ;

Vu le projet modifications des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde dont les principales modifications portent sur l'adhésion de nouveaux membres et l'évolution de la composition du comité syndical ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents,

**APPROUVE** la demande d'adhésion au titre de la GEMA les syndicats et EPCI suivants :

- Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Divette et de ses affluents (SIAED) ;
- Syndicat Mixte de la Vallée du Matz (SMVM) ;
- Communauté de communes des Deux Vallées (CC2V) ;
- Communauté de communes du Pays des Sources (CCPS) ;
- Communauté de communes du Pays Noyonnais (CCPN) ;

**APPROUVE** le projet de modifications des statuts du Syndicat Mixte Oise-Aronde tel qu'il est annexé à la présente délibération ;

**APPROUVE** la modification du périmètre du Syndicat Mixte Oise-Aronde induit par ces adhésions.

**CHARGE** le président de transmettre la présente délibération au président du Syndicat Mixte Oise-Aronde.

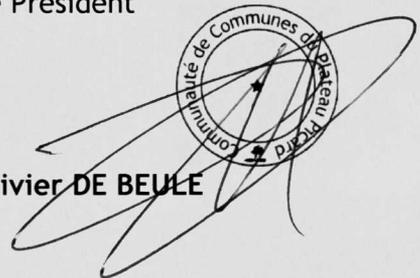
Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance



**Hervé PAUCELLIER**

Le Président



**Olivier DE BEULE**

Acte publié ou notifié le 20 décembre 2023